

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 28 (1948)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Petites annonces classées

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Négociations économiques

SUISSE, GRANDE-BRETAGNE. — Des négociations se sont déroulées récemment qui ont permis de développer les échanges commerciaux traditionnels entre les deux pays. D'autre part, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1948, les touristes anglais disposeront à nouveau de devises pour se rendre en Suisse.

## Contrôle fédéral des prix

M. F. H. Campiche, qui dirige actuellement la section du rationnement à l'Office fédéral de l'alimentation, est nommé chef du Service fédéral du contrôle des prix, en remplacement de M. Robert Pahud à partir du 1-2-48.

## Prix et salaires

Le département de l'économie publique communique que tous les groupements intéressés ont signé « la déclaration commune des grandes associations économiques sur la politique des prix et des salaires », élaborée par la commission paritaire des associations économiques sous la présidence de M. le Professeur E. Boehler. Cet accord souscrit librement est donc entré en vigueur, son but est d'empêcher une nouvelle hausse des prix.

## Emprunt

Deux grandes banques suisses viennent de consentir un prêt de 10 millions de dollars aux charbonnages de France. Ce prêt, garanti par la Confédération, doit permettre l'achat, soit en francs suisses, soit en dollars, de matériel d'équipement suisse ou américain.

## Abonnements aux publications suisses

Nous signalons à nos lecteurs qu'il est possible, dès maintenant, de souscrire dans un bureau de poste français des abonnements à

**HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE**

11-13 Rue d'Alger, Angle Rue St-Honoré  
**PARIS** (Place Vendôme, Opéra)

1<sup>er</sup> ORDRE. ENTIÈREMENT REMIS A NEUF  
TOUT CONFORT — PRIX MODÉRÉS

Tél. : Opéra 28-45                      Télégr.  
(3 lignes)                                  Oxfortel Paris

DIRECTION SUISSE



## Main-d'œuvre

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS. — Le département fédéral de justice et police a ordonné le 20-1-48 qu'à partir du 1<sup>er</sup> février 1948 les étrangers, bénéficiant d'une autorisation de séjour ou de tolérance leur permettant de prendre un emploi en Suisse, ne pourront changer de place qu'avec l'autorisation formelle des Autorités. Cette autorisation ressortit à la police cantonale des étrangers ou à l'Office cantonal du travail. Cette ordonnance doit prévenir les perturbations du marché du travail qui pourraient être occasionnées par le grand nombre de travailleurs étrangers entrés en Suisse depuis 1946. Si les demandes de changement de place se justifient, la liberté de mouvement des étrangers ne devra pas être entravée.

OUVRIERS DE FABRIQUE. — Le recensement de septembre 1947 indique que les ouvriers occupés dans les fabriques étaient au nombre de 521.351, contre 480.991 en 1946.

## Ravitaillement

Le rationnement du lait et des produits laitiers ainsi que du sucre ayant été abrogé, seuls le pain, la farine, les pâtes, les huiles et les graisses comestibles se vendent encore contre coupons.

## FRANCE-SUISSE

des publications suisses jusqu'à un montant de fr. fr. 10.000 (au lieu de 2.000 précédemment).

## Sports d'hiver

Nous informons nos lecteurs qu'ils peuvent acheter en France des billets de télé-skis, funi-luges, téléphériques, etc..., payables en francs français, ainsi que les abonnements relatifs à ces modes de transport. S'adresser à : Office suisse du tourisme, 37, boulevard des Capucines, Paris-1<sup>er</sup>.

## Diplomatie

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Jean Guermontprez, nommé consul de carrière de France à Lugano, avec juridiction sur le canton d'Uri, le district de la Moesa (Grisons) et le canton du Tessin, en remplacement de M. André Delamotte, appelé à d'autres fonctions.

Succédant au général Gruss, le colonel Jacques de Guillebon est entré en fonction en qualité d'attaché militaire près l'Ambassade de France à Berne. Le nouvel attaché militaire fut, pendant un certain temps, chef d'état-major du général Leclerc. Le lieutenant colonel Guiraud, qui assura l'intérim depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1947, conserve ses fonctions d'attaché militaire adjoint.

## Horlogerie

Pour la première fois, le Conseil d'administration de la Chambre française de l'horlogerie et le Comité franco-suisse de l'horlogerie se sont réunis à Annemasse, le 13 février. Ces deux organismes étaient représentés par les plus hautes personnalités horlogères des deux pays.

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION des PORTS-FRANCS**  
et des **ENTREPOTS DE L'ÉTAT DE GENÈVE**  
**GENÈVE**

Entreposage de toutes marchandises sous régime de douane  
Location de caves et magasins particuliers - Manutentions  
Warrants - Nantissements - Encaissements  
Les tarifs spéciaux de chemins de fer sont applicables

## Petites Annonces classées

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 6 fr. fr. pour la France et à 10 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

### OFFRES D'EMPLOI

Employé intéressé, au courant fabrication produits en béton et B. A., demandé pour Paris. Ecrire avec références (126).

### DEMANDES D'EMPLOI

Mr. Suisse rom. Longue exp. Trafic maritime. Transports. Conn. comm. vins.

Anglais comm. Notions Allem. Accept. situation Suisse franç. Exc. réf. (128).

### DIVERS

Marseille. Sté. Ese Transports organisée, magasins importants centre, accepterait réception dépôt et distribution toutes marchandises (127).

Si vous cherchez à acheter : Usines, Locaux, Appartements, Immeubles, Fonds de commerce, Propriétés, adressez-vous à l'Office Suisse : ETUDE TRANSACT, 20, avenue Dode de la Brunerie, Paris-16<sup>e</sup>, Jas. 73-45 (129).